

ACTUALITÉS

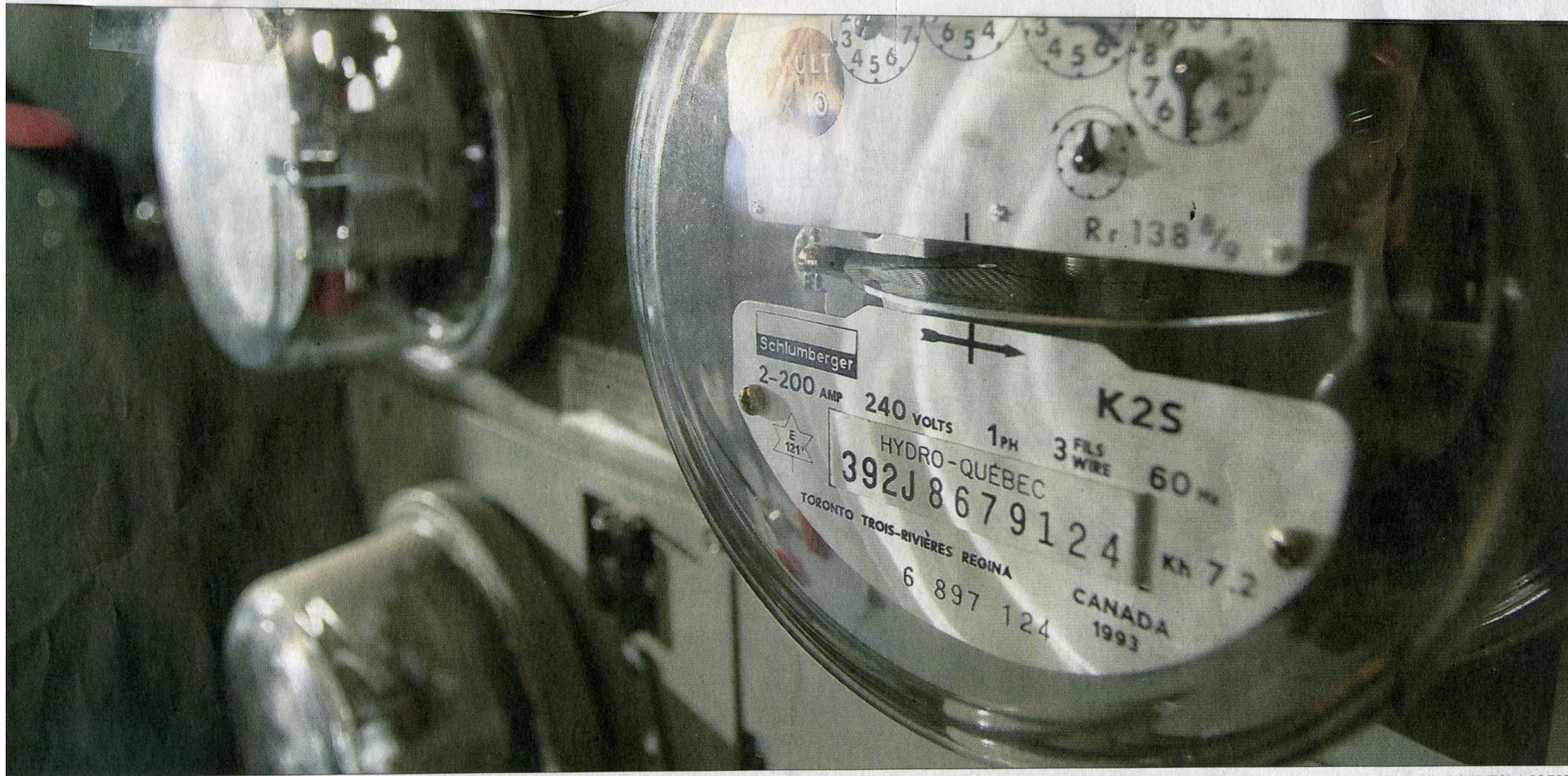


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Les associations de consommateurs craignent pour la qualité de vie des familles à faibles revenus, car l'augmentation de 2,9% des tarifs d'électricité dépasse largement celle du coût de la vie, et s'ajoute à cinq hausses précédentes depuis janvier 2004.

Nouvelle année, nouvelle hausse

MARTIN CROTEAU

La Régie de l'énergie vient d'autoriser Hydro-Québec à augmenter ses taux de 2,9 % dès le 1^{er} avril. Une décision qui fait rager les groupes de défense des consommateurs, qui demandent au gouvernement de serrer la bride à sa lucrative société d'État.

Pour une maison unifamiliale de quatre personnes, le compte d'Hydro sera alourdi d'environ 5\$ par mois, ou 60\$ par année. La facture mensuelle grimpera d'environ 1,50\$ pour ceux qui habitent un logement de taille moyenne.

Cette dernière décision de la Régie, publiée en fin d'après-midi hier, avalise une sixième augmentation du coût de l'électricité depuis janvier 2004. En quatre ans, la facture d'Hydro-Québec a crû de 16,7 %, pendant que l'inflation faisait grimper le coût de la vie de 9,6 %. Hydro a gelé ses tarifs de 1999 à 2004.

Récupérer les coûts de transport

Cette dernière hausse rapportera 267 millions de dollars à Hydro-Québec. Sa division Distribution estimait avoir besoin de cette entrée pour porter ses revenus annuels à 10,5 milliards. Elle espérait ainsi récupérer une partie de ses coûts de transport d'électricité.

En décembre, la Régie de l'énergie avait demandé à Hydro de répartir les hausses de tarifs selon ce qui lui en coûte pour desservir chaque catégorie de clients. Si cette approche avait été adoptée, les particuliers auraient essuyé une augmentation de 4,4 %. C'est finalement un décret gouvernemental qui a mis fin à ce projet.

Les augmentations seront donc de 2,9 %, tant pour les clients résidentiels que pour les commerces et les industries.

Mais les groupes d'aide aux consommateurs sont loin de sabler le champagne. « C'est un moindre mal », résume Richard Dagenais, porte-parole de l'As-

sociation coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec.

Malgré tout, fait valoir l'économiste, l'augmentation de 2,9 % des tarifs d'électricité dépasse largement celle du coût de la vie. Et elle s'ajoute aux cinq hausses précédentes. Dans ces conditions, les ménages moins riches devront se serrer la ceinture encore davantage pour payer leurs comptes.

M. Dagenais, qui aide tous les jours des familles à boucler leur budget, craint de voir plusieurs de ses clients s'endetter. Ou pire, avoir affaire au service de recouvrement d'Hydro-Québec.

« Je pense qu'il faudrait que toute la question de la production et de l'approvisionnement soit réglementée pour assurer une réglementation d'ensemble des tarifs », tranche-t-il.

Le directeur général d'Option Consommateur, Michel Arnold, abonde dans le même sens. Il estime que Québec doit revoir la loi qui gouverne la Régie de l'énergie, afin qu'Hydro-Québec

présente ses demandes d'augmentation au nom de l'ensemble de ses filiales, et non sa seule branche Distribution. L'an dernier, Hydro-Québec a versé un dividende de 2,3 milliards au gouvernement.

« Au moment de fixer les tarifs d'électricité, déplore M. Arnold, on ne tient pas compte de l'ensemble des profits d'Hydro-Québec. »

Même s'ils sont mécontents de l'augmentation tarifaire, les gros clients d'Hydro ne sont pas d'accord avec cette solution. L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité en a surtout contre le gouvernement, qui a forcé la Régie de l'énergie à soumettre tous les clients – petits et grands – aux mêmes hausses.

« Quand on fait des investissements au Québec, on les fait dans une perspective de 20, 30 ou 40 ans, explique le directeur exécutif, Luc Boulanger. Il faut avoir l'assurance que le système

AUGMENTATIONS AUTORISÉES PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Janvier 2004 - 3 %
Avril 2004 - 1,4 %
Avril 2005 - 1,2 %
Avril 2006 - 5,3 %
Avril 2007 - 1,9 %
Avril 2008 - 2,9 %

Source : Régie de l'énergie du Québec

fonctionne avec des règles claires, établies, qui ne sont pas susceptibles de changer au fil du temps.»

Nouvelles hausses ?

Hydro-Québec Distribution reviendra devant la Régie de l'énergie au mois d'août. Sa porte-parole, Josée Morin, n'a pas précisé si l'entreprise demanderait une nouvelle augmentation tarifaire, mais n'a pas exclu cette possibilité.